Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Le CIES renouvelle son label pour une épargne salariale encore plus sociale

Une sélection de fonds d'épargne salariale composés par les dix sociétés de gestion suivantes vient d'être labellisée par le Comité intersyndical de l'épargne Salariale (CIES) : Amundi, AXA Investment Managers, BNP Paribas E&RE, Epsens, HSBC, Natixis, OFI Asset Management, Pro BTP Groupe, Cathay Innovation. Le fonds de capital investissement de Cathay Innovation sera labellisé lorsqu'il intégrera un fonds diversifié labellisé. **Groupama AM** n'a pas répondu aux contraintes fixées dans le cahier des charges, la rationalisation de la gestion de ses produits d'épargne ne correspondant plus à la philosophie du label CIES. La réorganisation actuelle de l'offre épargne salariale de L**a Banque Postale AM** n'a pas permis au CIES de labelliser à nouveau ses fonds.

Cette labellisation est l'aboutissement d'un appel d'offres lancé en janvier 2021 auprès de sociétés de gestion, reposant sur un **cahier des charges mis à jour, avec des exigences sociales renforcées**. Alors qu'au sein des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le critère « S » est souvent analysé moins en profondeur que les deux autres, **le CIES a souhaité mettre l'accent sur le social : cela a impliqué l'évaluation par les sociétés de gestion des pratiques des entreprises relatives au dialogue social, à l'emploi, à l'employabilité, à l'éthique comme au comportement sociétal.** Leurs votes dans les assemblées générales d'actionnaires, liés aux titres des entreprises détenus dans les gammes labellisées, devront aussi être conformes au cahier des charges du label CIES et ainsi faire évoluer le comportement des entreprises vers plus de responsabilité sociale, environnementale et vers une meilleure gouvernance.

Le label du CIES a eu, depuis sa création en 2002 par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT, **un rôle majeur pour le développement de l'Investissement socialement responsable (ISR) en France.** Depuis presque vingt ans, son objectif est de garantir aux salariés que leur épargne, après accord d'entreprise sur la participation, l'intéressement et les plans d'épargne salariale et de retraite, est investie de manière responsable, sécurisée, contrôlable et avec des frais réduits. **Les fonds labellisés par le CIES ont dépassé les 20 milliards d'euros d'encours en 2020**, alors que les fonds diversifiés d'épargne salariale s'élèvent à 96,2 milliards d'euros et que les fonds ISR et solidaires d'épargne salariale représentent un total de 38,9 milliards d'euros en France.

Le CIES renouvelle son label pour une épargne salariale encore plus sociale
Documents
Le CIES renouvelle son label pour une épargne salariale encore plus sociale